



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050247

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 16/04/2024 20H09 C:024860 I:29935
V/REF : 195277
V/Appel du Mardi 16/04/2024 a 20H09

**CRISTAL HABITAT
AGENCE SUD
BIOLLAY
142 RUE JEAN MERMOZ
73025 CHAMBERY**

V/REF.IMM. 00066
IMMEUBLE : LE SQUARE -0066
RUE RAYMOND BELINGUIER
SQUARE JACQUES LAPEYRE
73000 CHAMBERY

Voglans, le 18 Mai 2024

Référence Marché: 2022120002

LOCALISATION : ALLEE N°51 BELUINGIER-LOGEMENT DE MME MALUNDABA-RDC-TEL:07 51241780
MOTIF : WC BOUCHE DANS LE LOGEMENT- UN NOUVEL APPEL QUI INDIQUE QUE CA REFOULE
Donneur d'ordre : Ste Cristal Habitat Urg

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 16/04/2024 A 22H00 : INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME
MALUNBADA.
DEBOUCHAGE DE LA COLONNE
POMPAGE DU LOGEMENT.
REPERAGE DE LA COLONNE OBSTRUEE DANS LES GARAGES.
CONTROLE ECOULEMENT
POMPAGE DES GARAGES.
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : CV AB EMAIL en CC le 17/04/24 a 08H59 contact@cristal-habitat.fr
CV AB EMAIL en CC le 17/04/24 a 08H59 service-urgence@cristal-hab
CV AB Email envoyé le 17/04/24 a 08H59 Mr L. 1.PEDRETTI
PREVOIR RAPIDEMENT LE DETARTRAGE DE LA COLONNE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique, mécanique).
Localisation de l'obstruction, recherche du sens d'écoulement du réseau.
Débouchage par procédé hydraulique a haute pression, électromécanique, mécanique
Vérification du bon écoulement du réseau.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050247

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.

Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
3,00	H(s) Camion Hydrocurage le 16/04	1	255,12	765,36
TOTAL H.T.				765,36
T.V.A. a 10,00%				76,53
TOTAL T.T.C.En EURO				841,89

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Cristal Habitat

ENGAGÉ POUR VOS PROJETS

n°SIRET 747 020 345 00035 Code APE : 702A

CRISTAL HABITAT
CS 72519
73025 CHAMBERY CEDEX .
AGENCE SUD • 04 79 71 88 44

RETROUVER NOS SERVICES SUR

cristal-habitat.fr

Entreprise

Référence : 0201822
Téléphone : 04.79.52.08.82
Marché : 2022120002 - 0000001
Service d'urgence interv multiser das imm AGENCES+PAT

Demandeur

Locat. présent : M AMANAKOU GAUTIER MME MALUNDAMA
HERMESSE 03/11/2020
Téléphone : 07 51 24 17 80

Intervention

Etablie par E. CROUVEZIER le : 17/04/2024
Date exécution prévue : 02/05/2024
Nature travaux : ASTREINTE Gros Entretien
N° affaire : 1 382 561

OS ENTREPRISE 195277

SERVIMO SAVOIES

CHEMIN DES MARAIS 73420 VOGLANS

16/04/2024 à 20H09

Lieu d'intervention

M AMANAKOU GAUTIER
MME MALUNDAMA HERMESSE
51 RUE RAYMOND BELINGUIER
73000 CHAMBERY

AMANAKOU - 51 BELINGUIER - BON DE REGUL du 17/04/2024

Travail	Désignation	Qté
DIV999		
BON DE REGUL 16/04/2024 20H09 C:024860 I:29935		1,00

Demande de travaux établie par E. CROUVEZIER le
17/04/2024

Signature :

Lieux d'interventions

Adresse	Interlocuteur	Téléphone
00066-00001-00002-00002 H / Type 5 Etage : RDC 51 RUE RAYMOND BELINGUIER 73000 CHAMBERY	M AMANAKOU GAUTIER MME MALUNDAMA HERMESSE hermesseamanakou@gmail.com entré le 03/11/2020	Fixe : 07.51.24.17.80 Portable: 06.99.10.24.12
Resp batiment : Sud CROUVEZIER E. CROUVEZIER		
Information Amiante : Pas de diagnostic disponible		

N.B. : l'entreprise s'engage à prendre toutes les dispositions et informations nécessaires pour que les travaux demandés soient réalisés dans le respect des règles qui régissent la sécurité des biens et des personnes

Bon de contrôle 195277		
Entreprise/Fournisseur	Locataire	Travaux contrôlés par
Nom :	Nom :	
Date fin de travaux :		
Visa Entreprise :	Visa Locataire :	Visa :

Observations:

ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT :

Je soussigné(e) :

Nom : ... BEAUJOLIN

Prénom : ... Lucas

Adresse : ... 1, place du Forum

Code postal : 73000 Commune : CHAMBERY

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel

☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble

☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : 51 RUE RAYMOND BELINGUIER 73000 CHAMBERY

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques

☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts – CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;

- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à Chambéry le 17/04/2024

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.